

A l'ISM_aPP, le stage finance plus de la moitié de vos études

Un parcours d'orientation innovant et la formule unique du stage « sur-mesure » recherché par l'ISM_aPP est une combinaison gagnante au bénéfice des étudiants.

Chaque diplôme comprend une période en immersion professionnelle (stage) rémunérée.

L'indemnité de stage obligatoire permet de prendre en charge de 46 à 58% (minimum) du montant des droits de scolarité.

Et ceci n'est qu'une moyenne car l'ISM_aPP — grâce à sa forte implantation dans le secteur professionnel et à la qualité de son réseau de partenaires — milite auprès des employeurs pour dépasser la barre des 30% du SMIC (soit 370 euros/mois).

« DEMONSTRATIONS »

Année Bac+3 Durée du stage : 6 mois	Hypothèse de base Indemnité de stage = 370 euros/mois (30% du SMIC)
Droits de scolarité :	3.800 euros
Montant total de l'indemnité de stage :	2.220 euros
Le stage finance les études à hauteur de :	58%

Année Bac+4 Durée du stage : 6 mois	Hypothèse de base Indemnité de stage = 370 euros/mois (30% du SMIC)
Droits de scolarité :	4.800 euros
Montant total de l'indemnité de stage :	2.220 euros
Le stage finance les études à hauteur de :	46%

Année Bac+5 Durée du stage : 8 mois	Hypothèse de base Indemnité de stage = 370 euros/mois (30% du SMIC)
Droits de scolarité :	5.800 euros
Montant total de l'indemnité de stage :	2.960 euros
Le stage finance les études à hauteur de :	51%

Nota : Pour un étudiant inscrit en cycle Bac+4 et Bac+5, les droits de scolarité sont couverts à hauteur de 48% par les indemnités de stage.